



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



GT CLASSEMENT – POSTES COMPTABLES

Le 12 mai 2016 s'est tenu un groupe de travail portant sur les pondérations.

La DG reconnaît les difficultés pour obtenir les chiffres demandés pour certains indicateurs en particulier dans les SIE. Elle déplore l'absence de retour des directions locales vers les comptables alors qu'elle avait donné des instructions en ce sens.

La DG s'est engagée à présenter au CTR début juillet un classement qui tienne compte de toutes les opérations de restructuration envisagées pour le 1 janvier 2017.

L'objectif du classement des postes vise à déterminer le grade du comptable dirigeant le poste. Compte-tenu des reclassements récents liés à la redistribution des indices des conservateurs de hypothèques, de nombreux cadres n'ont pas le grade correspondant à leur poste.

Les pondérations appliquées aux indicateurs servant au classement permettent, si elles sont bien choisies, de limiter les mouvements des postes entre les catégories et donc l'obligation de mutation des collègues concernés.

Pour éviter de trop nombreux mouvements, l'administration a proposé 3 hypothèses de pondérations :

- la première reprenant celles choisies en 2012,
- la deuxième visant à limiter les mouvements des postes entre les catégories à 5 %,
- la troisième visant à majorer les indicateurs représentatifs de la responsabilité du comptable.

La CFTC DGFIP s'est prononcée pour la troisième hypothèse, le résultat des trois propositions n'étant pas très différent quelque soit l'hypothèse retenue. Les conséquences des différentes hypothèses ont été analysées par famille de postes. Pour toutes les familles de postes sauf les SPF et SIE, les fiches n'ont pas appelé d'observations particulières.

Concernant les SPF la DG a décidé de les reclasser en tenant compte du transfert de l'enregistrement et de classer les SDE (Service départemental de l'enregistrement) dans la famille des SPF. Ce transfert sera pris en compte dans le classement au 1 janvier 2017 même s'il n'intervient qu'en 2018.

Concernant les SIE, il y a peu de mouvement entre les catégories C1 et C2 (28/501).

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfp.fr

cftcdgfp@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Par contre, la présentation en séance du bureau SPIB a montré les mouvements à l'intérieur de la catégorie C1. Ceux-ci sont assez importants du fait d'opérations de restructuration qui n'ont pas donné lieu à reclassement des postes concernés faute d'indices disponibles.

Les comptables des SIE peuvent donc s'attendre à voir le classement de leur poste évoluer et devoir éventuellement le quitter (30 % des collègues sur des postes C1 sont concernés).

Il convient de rappeler que le classement est relatif et que l'on régresse dès que l'on se maintient ou que l'on progresse moins vite que les autres. Tout comptable non impacté par une opération de restructuration peut voir le classement de son poste diminuer.

L'effet du reclassement n'est pas immédiat sur la situation personnelle du comptable, il y a des mécanismes de garantie indemnitaire et de priorité de mutation.

La DG organisera le 26 mai prochain un nouveau groupe de travail sur ce sujet auquel la CFTC DGFIP participera.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74

WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com